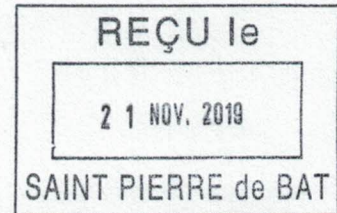




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION CADASTRALE  
BRANCHE LIBOURNE / ANTENNE LA REOLE  
10, PLACE ALBERT RIGOULET  
33190 LA REOLE  
TÉLÉPHONE : 05 56 61 59 69



## TOURNÉE ANNUELLE DE CONSERVATION CADASTRALE

# AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

**Les propriétaires fonciers sont informés que Monsieur William MOULADE, Géomètre Principal du Cadastre, effectuera la mise à jour du plan cadastral de la commune de SAINT-PIERRE-DE-BAT du 02 au 13 décembre 2019**

*Extrait de l'Arrêté préfectoral du 4 février 1998*

**Article 1<sup>er</sup>** : Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des communes du département.

La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par la Direction des Services fiscaux.

**Article 2** : Les périodes d'intervention en commune et l'identité des agents seront portés à la connaissance du Maire au moins 15 jours avant la date des opérations.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché en mairie au moins 10 jours avant le début des travaux pour l'information des administrés.

**Article 4** : Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées.

**Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné**

A Saint Pierre de Bat Le 21 novembre 2019

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Ph. ACKER